

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : communc.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 20 HEURES

Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Absente : 1 Excusés : 2 dont Pouvoirs : 2 Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30/03/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montfleur, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NEVERS, Maire.

Conseillers présents : Jacqueline AURINE, Michel CHAVANT, Raphaëlle COURVOISIER, Jean-Claude NEVERS (sauf délibération n°2015-15), André PERICO, Jean-Louis TISSOT, Sylvain TUANI, Guillaume VERHEECKE

Absente : Nathalie GUYENET

Excusés : André GONTIER-ACKERMANN (A donné pouvoir à Jean-Louis TISSOT), Sylvie PASQUELIN (A donné pouvoir à Raphaëlle COURVOISIER)

Ajout d'un point à l'ordre du jour à la demande de M. le Maire : Convention Vente Bâtiment du Montfleuri => Accord à l'unanimité pour cet ajout. (Délibération n°2021-14)

Le Conseil Municipal, par 9 voix Pour, 0 voix Contre, 1 abstention, est d'accord pour confier à l'agence Century 21 l'élaboration d'une convention en vue de la vente du bâtiment du Montfleuri.

Délibération n°2021-15 : Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, par 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention : Approuve le Compte Administratif 2020 qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement : Résultat reporté 2019 Excédent =	65 946,60 €
Dépenses 2020	= 93 792,48 €
Recettes 2020	= 121 120,17 €
Résultat 2020 Excédent	= 93 274,29 €
Section d'investissement : Résultat reporté 2019 Déficit	= 12 609,90 €
Dépenses 2020	= 1 050,24 €
Recettes 2020	= 17 112,66 €
Résultat 2020 Excédent	= 3 452,52 €

Délibération n°2021-16 : Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2021-17 : Affectation du résultat 2020

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 93 274.29 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de l'exercice	Excédent	27 327.69 €
B Résultats antérieurs reportés	Excédent	65 946.60 €
Ligne 002 du compte administratif		93 274.29 €
C Résultat à affecter = A+B		
D Solde d'exécution d'investissement		3 452.52 €
Besoin de financement F = D+E		0.00 €
AFFECTATION = C		93 274.29 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		93 274.29 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €
		= G+H

Délibération n°2021-18 : Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention : Vote par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, le budget primitif 2021 qui se résume et s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement =	229 079,00 €
Section d'investissement =	81 062,00 €
Total du budget =	310 141,00 €

- Précise que le budget est voté au niveau du chapitre.

Délibération n°2021-19 : Fiscalité Directe Locale 2021

Suite à la réforme de la taxe d'habitation 2021 et considérant que le Conseil n'a plus à voter son taux ;

Le Conseil Municipal, par 10 voix sur 10 Pour : Vote les taux d'imposition communaux pour 2021 comme suit :

* TAXE FONCIERE BATI	BASES	TAUX	PRODUIT
	170 200	29,47*	50 158 €
			(*dont taux départemental de 24,36 %)
* TAXE FONCIERE NON BATI	29 000	7,56	2 192 €

Soit un produit fiscal total attendu de 52 350 €

- Autorise M. le Maire à signer l'état 1259.

Pour extrait conforme le 16/04/2021 Le Maire, Jean-Claude NEVERS

